

*Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal*

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 21 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, MM. Mèche, Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, M. Maheu, Mme Morice, M. Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : Mme Catherine à Mme Duquesne, Mme Collibeaux à M. Daligault et Mme Mourcq à Mme Desquesne

Excusés : /

Absents : Mme Blandeau, MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191021-19_01747-DE
Date de télétransmission : 24/10/2019
Date de réception préfecture : 24/10/2019

Nombre de délégués :	N° 18 / 7-5-1
- en exercice : 33	Date de la convocation : 15 octobre 2019
- présents : 27	Date d'affichage de la convocation : 15 octobre 2019
- votants : 30	Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : Demande de subventions pour la rénovation du gymnase Robert Gossart

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 24 septembre 2018 relative au lancement de l'étude pour la rénovation du gymnase GOSSART,
Vu la délibération du 28 janvier 2019 relative aux demandes de subvention pour la rénovation du gymnase GOSSART,
Considérant la nécessité de modifier le plan de financement suite à la décision de l'Etat de ne pas attribuer de financement à l'opération dans le cadre du TEPCV,
Suite au courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 7 octobre dernier informant la commune que la Direction Générale de l'Energie et du Climat du ministère de la transition écologique et solidaire a émis un avis défavorable

Il est proposé de modifier le plan de financement comme suit :

Montant de l'opération : 864 000 € HT
Subvention Département : 301 705 €
Subvention Région : 259 200 €
Subvention Etat : 130 295 €
Autofinancement : 172 800 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix dont 1 abstention,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 octobre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

